



**villarsanimation**

Commune de Villars-sur-Glâne Villars Animation (026.408.33.68)

## FORMULAIRE DE LOCATION DE L'ESPACE JEUNES DU PLATY

Pour les jeunes du cycle d'orientation

---

**Date de location : le .....**

**Heures de location : de ..... h. à ..... h**

### COORDONNEES

Nom et prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse et n° de tél. : .....

### CONDITIONS

1. Encadrement : Un/e animateur/trice ou un/e moniteur/rice est présent/e du début à la fin de la fête pour ouvrir et fermer les locaux, ainsi que pour s'assurer de son bon déroulement et du respect des conditions de location.
2. Tarif de location : Fr. 60.-
3. Paiement : Le montant de la location est à régler auprès de l'animateur présent au début de la soirée. En cas de non paiement au début de la fête, la location sera annulée. Par ailleurs, il est interdit au locataire d'encaisser une entrée payante pour accéder à sa fête.
4. Heures de location : Les locaux sont loués au maximum 5 heures de temps, au plus tard jusqu'à 23h30, rangements et nettoyages y compris.

5. Musique : La musique et le bruit ne doivent pas déranger les voisins.
6. Fumée et alcool : Il est strictement interdit de fumer et de boire de l'alcool dans les locaux. En ce qui concerne l'alcool et d'autres produits stupéfiants, leur consommation aux alentours de l'Espace Jeunes est également interdite. Toute personne en ayant consommée se verra immédiatement interdire l'accès à la fête par l'animateur/trice ou le/la moniteur/trice présent/e
7. Restauration : Le locataire a la possibilité d'amener des boissons non alcoolisées, et éventuellement quelque chose à grignoter (chips, pop-corns, etc.). Mais en revanche les locaux ne sont pas adaptés pour des repas.
8. Nettoyage : Le locataire s'engage à rendre les locaux propres et en bon état à la fin de la soirée, y compris les sanitaires, le hall d'entrée et les alentours.
9. Responsabilité : Villars Animation décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol, etc. Les dommages éventuels causés lors de la fête sont à la charge du locataire.
10. Sanctions : L'autorisation d'utiliser les locaux de l'Espace Jeunes peut être en tout temps retirée pour cas de force majeure, de même que pour le non-respect des points cités ci-dessus.
11. Formulaire : Un exemplaire du formulaire d'inscription est à retourner à Villars Animation au minimum deux semaines avant la date de la soirée.

Pour Villars Animation :

Le locataire :

Le responsable légal du locataire :

Villars-sur-Glâne, le